

AVIS PUBLIC Consultation publique

Aux personnes intéressées par les projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **5 février 2024**, le conseil municipal a adopté les projets de règlements qui suivent :
 - Projet de règlement # **367** modifiant le plan d'urbanisme # 246
 - Projet de règlement # **368** modifiant le règlement de zonage # 247
 - Projet de règlement # **370** modifiant le règlement sur les usages conditionnels # 254
 - Projet de règlement # **371** modifiant le règlement exigeant la production d'une expertise pour obtenir une autorisation particulière en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain # 348
 - Projet de règlement # **369** modifiant le règlement de lotissement # 248

Les projets de règlements visent à :

- identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;
- modifier l'affectation agroforestière d'une zone en affectation agricole;
- intégrer les éléments de l'article 59 en concordance avec le schéma d'aménagement de développement de la MRC;
- modifier le plan de zonage par l'agrandissement de la zone A-03 à même la zone AG-F-01;
- remplacer des définitions *Zone de contrainte type 1* et *Zone de contrainte type 2*
- autoriser de plein droit les commerces de produits agricoles de la ferme, sur la ferme;
- modifier le contenu de l'expertise géotechnique;
- remplacer le tableau de la "*Famille d'expertise géotechnique requise selon la zone dans laquelle l'intervention est projetée*";
- remplacer le tableau des "*Critères d'acceptabilité associés aux familles d'expertise géotechnique*";
- remplacer la section III sur les dispositions relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans le règlement de lotissement et de zonage;
- remplacer le tableau sur le "*Cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles*" dans le règlement de zonage;
- remplacer le tableau du "*Cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain*" dans le règlement de lotissement.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **20 février 2024, à 18h30 au 837, 8 Rang** à Saint-Sylvère. Ladite assemblée a pour objet de présenter à la population les projets de règlements ci-haut énumérés et de la consulter à ce sujet. Au cours de cette assemblée publique, le maire et un responsable de l'aménagement du territoire de la MRC de Bécancour expliqueront les projets de règlements et les conséquences de leur adoption et entrée en vigueur. De plus, ils entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal du 756 A, rue Principale sur les heures d'ouverture régulières.
3. Le projet de règlements contient des dispositions qui peuvent s'appliquer à l'ensemble du territoire de la municipalité. Les limites des zones sont disponibles sur la carte interactive de la MRC de Bécancour à l'adresse suivante : <https://sigale.ca/>

Donné à Saint-Sylvère, le **6 février 2024**.



Alexandra Brière-Malo,
Directrice générale et greffière-trésorière